

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 5 octobre 2023 – Délibération n°112

L'an deux mil vingt trois et le cinq octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	23

Date de la convocation
05/10/2023

Date d'affichage de la convocation
28/09/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (Pouvoir à Mélanie BRUNET) - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme (pouvoir à Mathieu CONSTANS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - JARROUSSE Caroline (pouvoir à Clémence ANGLADE) - LAYRAL Rémi - MURET Yvain -

Objet

REGLEMENT INTERIEUR 2023 DES TEMPS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur pour le personnel communal, mis à jour.

Ce document reprend les différents domaines de la fonction publique territoriale : temps de travail, congés, CET, autorisations d'absence, accès et usage des locaux et du matériel, droits et obligations des agents, hygiène et sécurité.

Les modifications proposées concernent les horaires d'accueil périscolaire du matin : ouverture à 7 h20 pour toutes les écoles de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement intérieur tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

le Maire, Edmond GROS

